



PROCÈS-VERBAL N°01

Réunion du :	Lundi 17 octobre 2022
Présidence :	René JONCHERE
Présents :	Paul ARRIVE - Alain BEUPIED- Yves COUPRY- Eugène GEINDREAU - Gabriel GO (Pilote de pôle) - Gérard NEGRIER - Michel PERROT - Joël POIRAUD - Alain POISSON.
Assistes :	Lucie GUILLARD - Michel RAVIART (Président CFTIS) - Julien BENOIT (Responsable service terrains et infrastructures sportives de la FFF).

1. Procès-verbaux des réunions de la CFTIS

La C.R.T.I.S. prend note des décisions portées aux PV de la CFTIS suivants :

PV N°11 du 30 juin 2022 « Classement Installation et Eclairage »

PV N°1 du 21 juillet 2022 « Classement Installation et Eclairage »

PV N°02 du 29 septembre 2022 « Classement Installation et Eclairage »

2. Classement des Terrain et Installation Sportives

• LOIRE ATLANTIQUE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **GORGES – STADE MAUJOUAN DU GASSET 2 – NNI 440640102**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T6 Synthétique** et des documents transmis.

- ✓ Formulaire de classement
- ✓ Tests in situ

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 17/10/2032.**

- **NANTES – STADE DES BERNARDIERES 1 – NNI 441090501**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T3** et des documents transmis.

- ✓ Formulaire de classement
- ✓ Plan

- ✓ Rapport de visite
- ✓ Tests in situ

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en **Niveau T3 (Edition 2021)** et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- GRANDCHAMPS DES FONTAINES - STADE DE BELLEVUE 2 – NNI 440660102

1.5 Avis préalables

- SAINT HERBLAIN – COMPLEXE SPORTIF DE L ORVASSERIE – NNI 441620902

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau Foot A8 SYN (Edition 2021)**.

- SAINT HERBLAIN – COMPLEXE SPORTIF DE L ORVASSERIE – NNI 441620901

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau T4 SYN (Edition 2021)**.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

• MAINE ET LOIRE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- CHOLET – STADE DE LA TREILLE 2 – NNI 490990402

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T4 Synthétique** et des documents transmis.

- ✓ Formulaire de classement
- ✓ Tests in situ
- ✓ Rapport de visite
- ✓ AOP
- ✓ PV d'identification
- ✓ Plan vestiaires

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T4 (Edition 2021)** jusqu'au 17/10/2032.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BRISSAC QUINCE – COMPLEXE SPORTIF DE BRISSAC 2 – NNI 490500102**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T5 Synthétique** et des documents transmis.

- ✓ Formulaire de classement
- ✓ Plan
- ✓ Tests in situ
- ✓ Rapport de visite
- ✓ PV d'identification

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T5 (Edition 2021)** jusqu'au 17/10/2032.

Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive ou une attestation de capacité de l'installation sportive signée par le maire (nombre de places assises en tribune inférieure à 300 personnes).

- **CHEMILLE EN ANJOU – COMPLEXE SPORTIF DE BELLEVUE – NNI 490920203**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T4 Synthétique** et des documents transmis.

- ✓ Formulaire de classement
- ✓ Tests in situ
- ✓ Rapport vestiaires
- ✓ plan

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T5 (Edition 2021)** jusqu'au 05/10/2032.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **JUIGNE SUR LOIRE – STADE DES GARENNES – NNI 491670101**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet de vestiaires pour un **Niveau T5 (Edition 2021)**.

1.6 Retraits de classement

- **LES ROSIERS SUR LOIRE – COMPLEXE SPORTIF PRES BLONDEAU – NNI 492610201**

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

- **BEAUPREAU EN MAUGES – STADE DU BORDAGE 2 – NNI 490230102**

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

- **LE COUDRAY MACOUARD – STADE DE LA SANZIE – NNI 491120101**

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

- **LE COUDRAY MACOUARD – STADE DE LA SANZIE – NNI 491120102**

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

- **BOUCHEMAINE – STADE DU CHATEAU – NNI 490350201**

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

• MAYENNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement

• CHANTRIGNE – STADE MUNICIPAL – NNI 530550101

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T5 Pelouse Naturelle** et des documents transmis.

- ✓ Formulaire de classement
- ✓ AOP
- ✓ Rapport de visite

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 05/10/2032**.

• BOURGNEUF LA FORET – STADE MUNICIPAL – NNI 530390101

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T5 Pelouse Naturelle** et des documents transmis.

- ✓ Formulaire de classement
- ✓ AOP
- ✓ Rapport de visite
- ✓ Plan

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 16/09/2032**.

- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

• JAVRON LES CHAPELLES – SALLE DES SPORTS – NNI 531219901

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **Futsal 3** et des documents transmis.

- ✓ Formulaire de classement
- ✓ Rapport de visite
- ✓ PVCDS

- ✓ Plan
- ✓ AOP

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau Futsal 3 (Edition 2021)** jusqu'au 17/10/2032.

Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive ou une attestation de capacité de l'installation sportive signée par le maire (nombre de places assises en tribune inférieure à 300 personnes).

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

• SARTHE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

• LA BAZOGE – STADE JOEL LE THEULE 2 – NNI 720240102

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

• CHAMPAGNE – GYMNASSE JEAN RONDEAU – NNI 720549901

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **Futsal 3** et des documents transmis.

- ✓ Formulaire de classement
- ✓ Plan
- ✓ PVCDS
- ✓ Rapport de visite
- ✓ AOP

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau Futsal 3 (Edition 2021)** jusqu'au 17/10/2032.

• SPAY – COMPLEXE SPORTIF FERNAND TAVANO – NNI 723449901

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **Futsal 3** et des documents transmis.

- ✓ Formulaire de classement
- ✓ Plan
- ✓ Rapport de visite

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau Futsal 3 (Edition 2021)** jusqu'au 17/10/2032.

Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive ou une attestation de capacité de l'installation sportive signée par le maire (nombre de places assises en tribune inférieure à 300 personnes).

La zone technique comprenant les bancs de touche et la table de marque devra être disposé à l'opposé des tribunes pour la sécurité des acteurs.

Cf règlement art 1.4 : La zone officielle est strictement réservée aux officiels, aux arbitres et aux joueurs et leur encadrement. Elle n'est pas accessible au public.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

- LE MANS – STADE GARNIER PAGES – NNI 721810702

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau T5 SYN (Edition 2021)**.

- LE MANS – STADE AUGUSTE DELAUNE – NNI 721811001

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau T4 SYN (Edition 2021)**.

- LE MANS – COMPLEXE SPORTIF DES BRUYERES – NNI 721811301

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau T4 SYN (Edition 2021)**.

2.5 Retraits de classement

• VENDEE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- CHEFFOIS – STADE INTERCOMMUNAL – NNI 850670201

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T4 Synthétique** et des documents transmis.

- ✓ Formulaire de classement
- ✓ AOP
- ✓ Tests in situ

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T4 (Edition 2021)** jusqu'au **17/10/2032**.

En raison de la mutualisation des douches dans les vestiaires 1 et 3, seuls 3 vestiaires joueurs sont affectés à ce terrain. Chaque équipe devra disposer d'un vestiaire avec une salle de douche exclusive en accès direct.

- OLONNE SUR MER – STADE MARCEL GUILBAUD 1 – NNI 851660101

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T5 Synthétique** et des documents transmis.

- ✓ Formulaire de classement
- ✓ Tests in situ

- ✓ Rapport de visite
- ✓ PV d'identification
- ✓ Plan de recollement

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T5 (Edition 2021)** jusqu'au 17/10/2032.

La CRTIS constate une non-conformité mineure pour le marquage des terrains réduits.

Article 3.8.4 : Lorsque des terrains réduits sont tracés sur les moitiés d'un terrain de grands jeux et que celui-ci comporte déjà 2 tracés de lignes de grands jeux complets (dont le football), le marquage des terrains réduits est limité uniquement aux angles et intersections de lignes et est de couleur bleue

La CRTIS rappelle que la procédure d'avis préalable est recommandé pour s'assurer de la conformité de son projet.

- **NESMY – STADE MUNICIPAL – NNI 851600101**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T5 Pelouse Naturelle** et des documents transmis.

- ✓ Formulaire de classement
- ✓ AOP

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T5 (Edition 2021)** jusqu'au 03/08/2032.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **LA GARNACHE – COMPLEXE SPORTIF – NNI 850960202**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau T4 SYN (Edition 2021)**.

- **LES HERBIERS – STADE MASSABIELLE – NNI 851090103**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau T5 SYN (Edition 2021)**.

- **LA GARNACHE – COMPLEXE SPORTIF – NNI 850960201**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau T4 PELOUSE NATURELLE (Edition 2021)**.

- **LA GARNACHE – COMPLEXE SPORTIF – NNI 850960201**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet de vestiaires pour un **Niveau T4 (Edition 2021)**.

- **BOIS DE CENE – STADE MUNICIPAL – NNI 850240101**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau T5 PELOUSE NATURELLE (Edition 2021)**.

- **BOIS DE CENE – STADE MUNICIPAL – NNI 850240101**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet de vestiaires pour un **Niveau T5 (Edition 2021)**.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.6 Classements initiaux

2.1 Confirmations de niveau de classement

2.2 Changements de niveau de classement

2.3 Avis préalables

2.4 Retraits de classement

3. Classement des éclairages des Installations Sportives

• LOIRE ATLANTIQUE

1 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **CHATEAUBRIANT - STADE DE LA VILLE EN BOIS - NNI 440360101**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **E5** et des documents transmis.

- ✓ Formulaire de classement

Eclairage moyen horizontal : **206 Lux**

U1h Rapport Emini/Emaxi : **0,59**

U2h Facteur d'uniformité : **0,75**

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 (Edition 2021)** jusqu'au **17/10/2024**.

- **ST SEBASTIEN SUR LOIRE - STADE RENÉ MASSÉ 1 - NNI 441900101**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **E5** et des documents transmis.

- ✓ Formulaire de classement

Eclairage moyen horizontal : **202 Lux**

U1h Rapport Emini/Emaxi : **0,51**

U2h Facteur d'uniformité : **0,68**

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 (Edition 2021)** jusqu'au **15/04/2024**.

- **ST SEBASTIEN SUR LOIRE - STADE DES GRIPÔTS 1 - NNI 441900201**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **E5** et des documents transmis.

- ✓ Formulaire de classement

Eclairage moyen horizontal : **208 Lux**

U1h Rapport Emini/Emaxi : **0,54**

U2h Facteur d'uniformité : **0,67**

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 (Edition 2021)** jusqu'au **15/04/2024**.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Avis préalables

- **CORDEMAIS – STADE ALEXANDRE LOGER – NNI 440450101**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau E6 (Edition 2021)**.

- **SAINT JULIEN DE CONCELLE – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 441690103**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau E6 (Edition 2021)**.

- **SAUTRON – STADE ROGER MABIT – NNI 441940102**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau E6 (Edition 2021)**.

- **ANCENIS ST GEREON – STADE CHARLES ARDOUX – NNI 441600102**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau E6 (Edition 2021)**.

- **ANCENIS ST GEREON – STADE CHARLES ARDOUX – NNI 441600101**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau E5 (Edition 2021)**.

- **RIAILLE – COMPLEXE SPORTIF – NNI 441140101**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau E6 (Edition 2021)**.

- **SAINT HERBLAIN – COMPLEXE SPORTIF DE L ORVASSERIE – NNI 441620902**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau Entraînement (Edition 2021)**.

- **SAINT HERBLAIN – COMPLEXE SPORTIF DE L ORVASSERIE – NNI 441620901**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau E5 (Edition 2021)**.

1.5 Retraits de classement

• **MAINE ET LOIRE**

1 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2

- **ANGERS - STADE ANDRÉ BERTIN 1 - NNI 490070301**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **E5** et des documents transmis.

- ✓ Formulaire de classement
- ✓ Etude d'éclairage

Eclairage moyen horizontal : **294 Lux**

U1h Rapport Emini/Emaxi : **0,5**

U2h Facteur d'uniformité : **0,69**

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 (Edition 2021)** jusqu'au **17/10/2026**.

1.3 Confirmations de niveau de classement

- **CHOLET - STADE DE LA TREILLE 2 - NNI 490990402**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **E6** et des documents transmis.

- ✓ Formulaire de classement

Eclairage moyen horizontal : **223 Lux**

U1h Rapport Emini/Emaxi : **0,51**

U2h Facteur d'uniformité : **0,71**

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 (Edition 2021)** jusqu'au **17/10/2026**.

1.4 Changements de niveau de classement

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

• MAYENNE

1 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

- **JAVRON LES CHAPELLES - SALLE DES SPORTS - NNI 531219901**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **EFutsal 3** et des documents transmis.

- ✓ Formulaire de classement

Eclairage moyen horizontal : **456 Lux**

U1h Rapport Emini/Emaxi : **0,53**

U2h Facteur d'uniformité : **0,73**

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFutsal 3 (Edition 2021)** jusqu'au **17/10/2026**.

- **LAVAL - STADE FRANCIS LE BASSER - NNI 531300102**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **E3** et des documents transmis.

- ✓ Formulaire de classement
- ✓ Rapport d'éclairage

Eclairage moyen horizontal : **1097 Lux**

U1h Rapport Emini/Emaxi : **0.75**

U2h Facteur d'uniformité : **0.57**

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E3 (Edition 2021)** et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision**.

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Avis préalables

1.5 Retraits de classement

• SARTHE

1 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Avis préalables

- LE MANS – CS DES BRUYERES – NNI 721811301

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau E5 (Edition 2021)**.

- LE MANS – STADE AUGUSTE DELAUNE – NNI 721811001

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau E5 (Edition 2021)**.

- LE MANS – STADE GARNIER PAGES – NNI 721810702

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau E6 (Edition 2021)**.

- LA BAZOGE – STADE JOEL LE THEULE – NNI 720240102

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau E6 (Edition 2021)**.

1.5 Retraits de classement

- [VENDEE](#)

1 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- LES HERBIERS - STADE DE LA SALMONDIÈRE 3 - NNI 851090203

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **E7** et des documents transmis.

- ✓ Formulaire de classement

Eclairage moyen horizontal : **86 Lux**

U1h Rapport Emini/Emaxi : **0,41**

U2h Facteur d'uniformité : **0,59**

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7 (Edition 2021)** jusqu'au **17/10/2024**.

- LES HERBIERS - STADE MASSABIELLE - NNI 851090101

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **E4** et des documents transmis.

- ✓ Formulaire de classement

Eclairage moyen horizontal : **384 Lux**

U1h Rapport Emini/Emaxi : **0.71**

U2h Facteur d'uniformité : **0.58**

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4 (Edition 2021)** et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision**.

- **LE POIRE SUR VIE – STADE DE L IDONNIERE - NNI 851780101**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **E4** et des documents transmis.

- ✓ Formulaire de classement

Eclairage moyen horizontal : **335 Lux**

U1h Rapport Emini/Emaxi : **0.61**

U2h Facteur d'uniformité : **0.80**

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4 (Edition 2021)** et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Avis préalables

- **LES HERBIERS – PARC DES SPORTS MASSABIELLE – NNI 851090103**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau E4 (Edition 2021)**.

- **LA GARNACHE – COMPLEXE SPORTIF – NNI 850960202**

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un **Niveau E6 (Edition 2021)**.

1.5 Retraits de classement

4. Divers réception AOP

- **CHATEAUBRIANT - STADE DE LA VILLE EN BOIS – NNI 440360101**
- **ANGERS – STADE ANDRE BERTIN 1 – NNI 490070301**

5. Calendrier

Prochaine réunion : 05 décembre 2022

Le Président,
René JONCHERE



Le Secrétaire de séance,
Paul ARRIVE

